

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

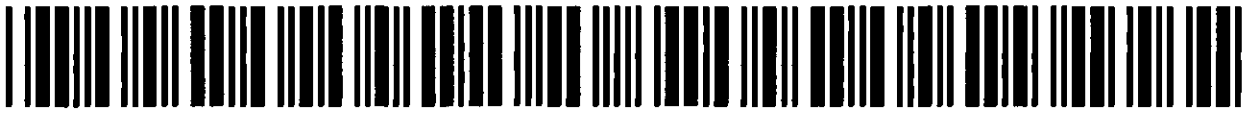
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 25108 Numéro SIREN : 533 591 020 Nom ou dénomination : CIRCET SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2022 sous le numéro de dépôt 33720



20220337202018

DATE DEPOT : 08/04/2022

N° DE DEPOT : 33720

N° GESTION : 2014B25108

N° SIREN : 533591020

DENOMINATION : CIRCET SERVICES

ADRESSE : 53 av d'Italie 75013 Paris

MILLESIME : 2018

Certifié conforme

CIRCET SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 330.000 euros
Siège social : 53 Avenue d'Italie, 75013 PARIS
533 591 020 RCS PARIS

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 31 MAI 2019

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF
ET LE TRENTÉ ET UN MAI
A 09 HEURES 30

A SOLLIES PONT (83210), 14 Avenue Lion, Z.A La Poulasse,

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

08 AVR. 2022

Sous le N° :

033790

La société CIRCET, dont le siège social est à SOLLIES PONT (83210), 14 Avenue Lion, immatriculée au RCS de TOULON sous le numéro 390 072 551, représentée par sa Présidente la société CIRCET ODYSSEE, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 25 Avenue de l'Opéra, 75001 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 834 641 821, elle-même représentée par sa Présidente la société LAMAZOU HOLDING, société par actions simplifiée ayant son siège social 1 rue Favard, 75002 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 834 906 505, elle-même représentée par son Président Monsieur Philippe LAMAZOU,

Associée unique, non Président, de la Société CIRCET SERVICES,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31.12.2018 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par la société CIRCET ODYSSEE, Présidente non associée.

II – A PRIS LES DECISIONS RELATIVES :

- au rapport de gestion du Président, ainsi qu'au rapport du Commissaire aux comptes, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- à l'approbation desdits comptes, bilan et conventions : quitus au Président,
- à l'affectation du résultat ;
- aux conventions visées à l'article L 227-10 du code du commerce ;
- à l'autorisation à donner Président pour augmenter le capital social par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise,
- aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique après avoir constaté que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charges des dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal pour un montant de 7 229 euros et que par conséquent l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 2 409 euros, décide d'approuver

ces deux montants :
2018 : 2 409 euros
2019 : 2 409 euros

DEUXIEME DECISION

3303 JVA 80

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire, d'un montant de 372 932 euros, de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice : 387 983 euros.

Dotation à la réserve légale : - 0 euro.

Auquel s'ajoute le report à nouveau : 372 932 euros.

Soit un bénéfice distribuable de : 760 915 euros.

Affectation :

Distribution aux associés à titre de dividendes : 500 000 euros.

Affectation aux autres réserves : 0 euro.

Les autres réserves restant ainsi à : 0 euros.

Le compte report à nouveau se réduisant ainsi à : 260 915 euros.

L'associée unique prend acte qu'il n'a pas été pratiqué de distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé il a été conclu entre la société, son Président et son associé unique les conventions réglementées, au sens de l'article L 227-10 du Code de commerce, suivantes :

- 1) une convention de compte courant d'associé en date du 26 avril 2018 avec la société CIRCET GROUPE et les sociétés CIRCET ODYSSEE, CIRCET, ANTENNES LECLERC, CIRCET REUNION, CIRCET MAYOTTE, CIRCET SERVICES, CIRCET DISTRIBUTION, ONE SITU, SOCIETE D'EXPLOITATION du RESEAU CABLE D'ABRESCHVILLER ET ENVIRON, SNT BATIMENT, STA SOCIETE DE TELECOMMUNICATIONS ET AUTOMATISMES, FUSION, CIRCET MOROCCO, CAP REUNION, CIRCET RESEAUX, SI TELECOM, PROLOGIC INGENIERIE, COTEK MULTIMEDIA,

ADVANCED TELECOM SYSTEMS, MULTIMEDIA INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION, TELEPHONIE SECURITE ALARME, CAPECOM, PERINO, ROHR CABLOR.

Il résulte de cette convention que la société CIRCET GROUPE a ouvert dans ses livres aux autres Parties, pour chacune d'entre-elles, un compte courant d'associé dans lequel figurent les opérations civiles ou commerciales intervenant entre la société CIRCET GROUPE et chacune des autres Parties.

- 2) une convention de compte courant d'associé en date du 26 avril 2018 avec la société CIRCET ODYSSEE et les sociétés CIRCET GROUPE, CIRCET, ANTENNES LECLERC, CIRCET REUNION, CIRCET MAYOTTE, CIRCET SERVICES, CIRCET DISTRIBUTION, ONE SITU, SOCIETE D'EXPLOITATION DU RESEAU CABLE D'ABRESCHVILLER ET ENVIRON, SNT BATIMENT, STA SOCIETE DE TELECOMMUNICATIONS ET AUTOMATISMES, FUSION, CIRCET MOROCCO, CAP REUNION, CIRCET RESEAUX, SI TELECOM, PROLOGIC INGENIERIE, COTEK MULTIMEDIA, ADVANCED TELECOM SYSTEMS, MULTIMEDIA INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION, TELEPHONIE SECURITE ALARME, CAPECOM, PERINO, ROHR CABLOR.

Il résulte de cette convention que la société CIRCET ODYSSEE a ouvert dans ses livres aux autres Parties, pour chacune d'entre-elles, un compte courant d'associé dans lequel figurent les opérations civiles ou commerciales intervenant entre la société CIRCET ODYSSEE et chacune des autres Parties.

- 3) une convention d'animations et de prestations de services en date du 01 janvier 2018 entre la société CIRCET et les sociétés ANTENNES LECLERC, CIRCET REUNION, CIRCET MAYOTTE, CIRCET SERVICES, CIRCET DISTRIBUTION, ONE SITU, SNT BATIMENT, STA SOCIETE DE TELECOMMUNICATIONS ET AUTOMATISMES selon laquelle la société CIRCET s'engage à fournir son assistance et ses conseils dans les domaines concernant la comptabilité, la gestion, la fiscalité, les ressources humaines.
- 4) une convention de gestion de flotte entre la société CIRCET et les sociétés CIRCET GROUPE, CIRCET DISTRIBUTION, CIRCET SERVICES, ONE SITU, CIRCET MAYOTTE, CIRCET REUNION, ANTENNES LECLERC, SNT BATIMENT, STA SOCIETE DE TELECOMMUNICATIONS ET AUTOMATISMES, SOCIETE D'EXPLOITATION DU RESEAU CABLE D'ABRESCHVILLER ET ENVIRON datée du 01 janvier 2018 selon laquelle CIRCET doit assurer une gestion de flottes pour des équipements (véhicules, téléphonie, ordinateurs et tablettes tactiles, accessoires informatiques, cartes de carburant).
- 5) une convention de Services Agreement a été conclue le 26 avril 2018 entre CIRCET ODYSSEE et les sociétés CIRCET GROUPE, CIRCET, FUSION, ONE SITU, CIRCET SERVICES, CIRCET DISTRIBUTION, STA, ANTENNES LECLERC, ATS, MIT, STA, AS MAYOTTE MULTIMEDIA, AS COM REUNION et SNT.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes refuse d'autoriser le Président à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du travail.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ces délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

L'Associée Unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' shape with a curved top and a horizontal base.

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
 Adresse de l'entreprise : 53 avenue d'Italie 75013 PARIS Durée de l'exercice précédent * 12
 Numéro SIRET* 53359102000045 Néant ☐

Exercice N clos le : 31/12/2018

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AO		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	3 688 550	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	5 613	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	255 683	
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
DOUBLEMENTS FINANCIERS (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	111 335	
TOTAL (II)		BJ	BK	4 833 159	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	1 428 373
	CRÉANCES*	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 421 337
		Autres créances (3)	BZ	CA	109 937
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	2 077 496	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	59 545	
	TOTAL (III)	CJ	CK	6 096 688	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Comptes de régularisation	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	10 929 847	

Renvois : (1) Dont droit au bail : ☐ (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : ☐ CP ☐ (3) Part à plus d'un an : ☐ CR ☐
 Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : ☐ Stocks : ☐ Créances : ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2019

Désignation de l'entreprise		CIRCET SERVICES		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :			DA	330 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			OD	33 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	372 932	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	387 983	
	Subventions d'investissement			DJ	35 140	
	Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)			DL	1 159 055		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			OP	69 247	
	Provisions pour charges			DQ	72 545	
TOTAL (III)			DR	141 792		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	3 316 835	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	4 976 721	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 072 064	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régular.	Autres dettes			EA	2 085	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	9 367 705		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	10 668 551		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
		Dont Écart de réévaluation libre			1D	
	Réserve de réévaluation (1976)			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EO	9 367 705	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES		Exercice N		Néant ☐	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	761 750	FB	FC 761 750
	biens *	FD		FE	FF
	Production vendue services*	FG	5 193 434	FH	FI 5 193 434
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 955 184	FK	FL 5 955 184
	Production stockée*				FM
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP 7 062 601
	Autres produits (1) (11)				FQ 336
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 13 018 121
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS 8 923 233
	Variation de stock (marchandises)*				FT (636 231)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 1 082
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 1 102 166
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 198 153
	Salaires et traitements*				FY 1 872 489
	Charges sociales (10)				FZ 662 826
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*			GA 91 985
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD 86 835
	Autres charges (12)				GE 594
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 12 303 133
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG 714 988
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GHI
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 34 500
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 34 500
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV (34 500)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 680 487

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES		Néant ☐		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	180	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	16 178	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	16 358	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	28 378	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	28 378	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(12 020)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	94 897	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	185 587	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	13 034 479	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	12 646 496	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	387 983	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	16 330	
	- Crédit - bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	34 500	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	7 012 024	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	obligatoires	A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	QP subvention d'investissements viré au résultat	Charges exceptionnelles	15 375	Produits exceptionnels
	Autres produits /charges exceptionnels	983		28 378
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
	Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	1 773 000	KE		KF	1 915 550	
CORPORELLES	Terrains					KG		KII		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	5 613	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	768 668	KW		KX	230 144	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	28 849	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	803 130	LO		LP	230 144	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	56 874	IU		IV	54 462		
TOTAL IV					LQ	56 874	LR		LS	54 462		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	2 633 004	OH		OJ	2 200 156	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations au fin d'exercice		
				1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	3 688 550	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	5 613	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	998 812
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	28 849
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG	(1)	NII	1 033 275	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7	
		Autres participations			IO		OX		OY	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	1	2F	111 335		
TOTAL IV			I3		NJ	1	NK	111 335		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		OK	1	OL	4 833 159	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2019

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: CIRCET SERVICES

Néant ☐

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale A la fin de l'exercice (col.1 - col.2) - col.5 (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		CIRCET SERVICES				Néant ☐				
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	EL	EM	EN				
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	PF	PG	PH				
Terrains			PI	PJ	PK	PL				
Constructions	Sur sol propre		PM	PN	PO	PQ				
	Sur sol d'autrui		PR	PS	PT	PU				
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	PW	PX	PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA	QB	QC				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	QE	QF	QG				
	Matériel de transport		QH	QI	QJ	QK				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	QM	QN	QO				
	Emballages récupérables et divers		QP	QR	QS	QT				
TOTAL III			QU	QV	QW	QX				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ON	OP	OQ	OR				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilités amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général des mouvements (NP + NQ + NR)		NW	Total général des mouvements (NS + NT + NU)		NY	Total général des mouvements (NW - NY)		NZ		
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		CIRCET SERVICES		Néant ☐	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5G	5I	5L	5M
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	6A	6B	6C
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	- titres mis en équivalence	02	03	04	05
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (I)*	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH	UI
	- financières	UG	UJ	UK	
	- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.O.I.					10
(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

[illegible]

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES

[illegible]

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT	111 335		UV			UW	111 335	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	2 421 337		2 421 337					
	Créances représentatives de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie* (UO))				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	107 569		107 569					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	2 369		2 369					
	Charges constatées d'avance				VS	59 545		59 545					
	TOTAUX				VT	2 702 154		VU	2 590 819		VV	111 335	
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VII									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	4 976 721		4 976 721						
Personnel et comptes rattachés				8C	421 497		421 497						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	199 352		199 352						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	368 122		368 122						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	83 093		83 093						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	3 316 835		3 316 835						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	2 085		2 085						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				Z2									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	9 367 705		VZ	9 367 705					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant	Exercice N, clos le : 31122018	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WA 387 983
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD 7 229
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF 8 252
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)						WI 94 897
Amendes et pénalités						WJ (232)
Reintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XZ
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						XY 189 454
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7 K7
Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						18
à long terme - imposées aux taux de 0 %						ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						WN
Plus-values nettes à court terme						WO
Plus-values soumises au régime des fusions						XR
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						YI
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *						Y3
Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)						SU
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)						SX
Zones d'entreprises* (activité exonérée)						SW
Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro						M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						WR 742 189
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						WS
TOTAL I.						WT
II. DÉDUCTIONS						PORTE COMPTABLE DE L'EXERCICE
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WU
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WV
Plus-values nettes à long terme						WH
- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WP
- imposées au taux de 0 %						WW
- imposées au taux de 19 %						XB
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						I6
- imputées sur les déficits antérieurs						WZ
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						XA
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						ZY
Régime des sociétés mères et des filiales						XD
Produit net des actions et parts d'intérêts						XF
Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						XS
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*						XG 93 828
Majoration d'amortissement*						Y2
Abattement sur la base de la déduction						XH
Entreprises nouvelles - (chiffre d'affaires en millions de euros)						XL
Pôle de compétitivité (art. 44 quinquies)						K3
ZFU-ZFE (art.44 octet et art. A)						IF
Basse norme à dimension (art. 44 quinquies)						PA
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)						XC
Zone de développement rural (art. 44 quinquies)						PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XI 648 361
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé						XJ
dont déduction exceptionnelle pour investissement *						XK
Crédence dégagée par le report en arrière de déficit						XL
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						XN 93 828
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II
bénéfice (I moins II)						XO
déficit (II moins I)						XI
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XO 648 361

N° 2058-A-SD

[illegible]

N° 2058-A-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS :			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant deductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	185 680	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT.			
(à détailler sur feuillet séparé)			
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
Participation des salariés	9K	94 897	9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	94 897	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES										Néant ☐				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	261 528	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	111 404		- Autres réserves	ZD								
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE								
					Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	OF	372 932		Report à nouveau	ZG		372 932						
										TOTAL II		ZH		372 932
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance										YT		
		— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	459 686	
		— Personnel extérieur à l'entreprise										YU		
		— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	102 026	
		— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
		— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	540 455	
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 102 166	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	65 690		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	132 463		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	198 153		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	2 277 684		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	1 877 074		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*										OB	1 872 489		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										OS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	1,51 %		
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP										— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art 38 II de l'ann. III au CGI) (Si oui cocher 1 sinon 0) ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	648 361	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL						
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	119 026 150	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe ; indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2		
	N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	39007255100018		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES						Néant	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	19%	
		⑩					
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	TOTAL						
	TOTAL						
	TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

N° 2059-A-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise: CIRCET SERVICES	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	*
--	------------------------------------	----	-------	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant ante- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
TOTAL 2						

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

1	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)	2	3	4	5	6	7

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ②
---	---

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	Moins-values À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ - ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2019

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES	Néant ☐ *
--	----------------------------------

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	57	
dont apprentis	YF	2	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	12 965 709	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	12 965 709	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	336	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	636 231	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	636 566	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	8 994 536	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	570 881	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	35 661	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	594	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	9 601 671	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	4 000 604
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	4 000 604	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX	827 145 081	
Période de référence	GY	du	OZ au
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1)

Néant

*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 5 3 3 5 9 1 0 2 0 0 0 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CIRCET SERVICES

ADRESSE (voie) 53 avenue d'Italie

CODE POSTAL 75013

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3300

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CIRCET

N° SIREN (si société établie en France) 3 9 0 0 7 2 5 5 1 % de détention 100 Nb de parts ou actions 3300

Adresse : N° 14 Voie Avenue de Lion

Code Postal 83210 Commune Solliès Pont Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 53359102000045

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CIRCET SERVICES

ADRESSE (voie) 53 avenue d'Italie

CODE POSTAL 75013

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

O Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
CIRCET SERVICES 53 avenue d'Italie 75013 PARIS France	53 avenue d'Italie 75013 PARIS
SIRET 53359102000045	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 01012018	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SAS CIRCET 14 Avenue de Lion 83210 SOLLIES PONT	SIRET : 39007255100018

B ACTIVITE	
Activités exercées : Conseil affaires et autres	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	648 361	Bénéfice imposable à 28 %		Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
-------------------	--	---------	---------------------------	--	---------------------------	--	---------	--

2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
--	--

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
---	--

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
--	--

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
--	--

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE
---	---

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
--	-----------------------------

Tél :	Tél :
-------	-------

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
---	-------------------------

CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA :	Date : 30042019 Lieu :
---	------------------------

	Qualité :
	Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2019)

Si déposé néant, cochez la case ☐

H - REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e		f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			

I - REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruct 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8		

J - DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans le DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVL imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVL réalisée au cours de l'exercice	
		MVL restant à reporter	



EXPERTS-COMPTABLES & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Certifié conforme

CIRCET SERVICES SASU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Ce rapport contient 23 pages



CIRCET SERVICES SASU

Siège social : 53, avenue d'Italie – 75013 PARIS
Capital social : €330.000
R.C.S. PARIS : 533 591 020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'associée unique de la société CIRCET SERVICES SASU,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CIRCET SERVICES SASU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus



importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les immobilisations, les stocks, les créances, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS A L'ASSOCIÉE UNIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Strasbourg, le 14 mai 2019

SFA STIRNWEISS FINCK ET ASSOCIES
Commissaire aux comptes


Michel BONI

Bilan Actif

Période du 01/01/18 au 31/12/18

CIRCET SERVICES

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	3 688 550		3 688 550	1 773 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	3 688 550		3 688 550	1 773 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 613	5 613		
Autres immobilisations corporelles	1 027 661	255 683	771 979	633 819
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :	1 033 275	261 296	771 979	633 819
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	111 335		111 335	56 874
TOTAL immobilisations financières :	111 335		111 335	56 874
ACTIF IMMOBILISÉ	4 833 159	261 296	4 571 863	2 463 893

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	1 428 373		1 428 373	554 002
TOTAL stocks et en-cours :	1 428 373		1 428 373	554 002
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	2 421 337		2 421 337	1 706 780
Autres créances	109 937		109 937	167 037
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 531 274		2 531 274	1 873 817
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 077 496		2 077 496	804 805
Charges constatées d'avance	59 545		59 545	18 446
TOTAL disponibilités et divers :	2 137 041		2 137 041	823 251
ACTIF CIRCULANT	6 096 688		6 096 688	3 251 070

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	10 929 847	261 296	10 668 551	5 714 763
----------------------	-------------------	----------------	-------------------	------------------

Bilan Passif

Période du 01/01/18 au 31/12/18

CIRCET SERVICES

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	330 000	330 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	33 000	33 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	372 932	261 528
Résultat de l'exercice	387 983	111 404
TOTAL situation nette :	1 123 915	735 932
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	35 140	50 515
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	1 159 055	786 447

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		

Provisions pour risques	69 247	94 824
Provisions pour charges	72 545	10 710
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	141 792	105 534

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	3 316 835	1 426 388
TOTAL dettes financières :	3 316 835	1 426 388
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		20
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 976 721	2 900 756
Dettes fiscales et sociales	1 072 064	476 463
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 085	19 156
TOTAL dettes diverses :	6 050 869	3 396 375
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	9 367 705	4 822 783

Ecarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	10 668 551	5 714 764
----------------------	-------------------	------------------



Compte de Résultat (Première Partie)

CIRCET SERVICES

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises	761 750		761 750	310 637
Production vendue de biens				
Production vendue de services	5 193 434		5 193 434	1 858 386
Chiffres d'affaires nets	5 955 184		5 955 184	2 169 023
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			7 062 601	2 812 437
Autres produits			336	1 437
PRODUITS D'EXPLOITATION			13 018 121	4 982 897
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			8 923 233	3 051 395
Variation de stock de marchandises			(636 231)	(418 055)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 082	650
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 102 166	503 842
TOTAL charges externes :			9 390 251	3 137 832
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			198 153	94 163
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 872 489	1 006 960
Charges sociales			662 826	412 761
TOTAL charges de personnel :			2 535 316	1 419 721
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			91 985	57 670
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			86 835	5 792
TOTAL dotations d'exploitation :			178 820	63 462
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			594	2 172
CHARGES D'EXPLOITATION			12 303 133	4 717 350
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			714 988	265 547



Compte de Résultat (Seconde Partie)

CIRCET SERVICES

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	714 988	268 647
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	34 500	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	34 500	
RÉSULTAT FINANCIER	(34 500)	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	680 487	268 547
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	180	3 009
Produits exceptionnels sur opérations en capital	16 178	15 375
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	16 358	18 384
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28 378	42 963
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		94 824
	28 378	137 787
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(12 020)	(119 403)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	94 897	
Impôts sur les bénéfices	185 587	34 739
TOTAL DES PRODUITS	13 034 479	5 001 281
TOTAL DES CHARGES	12 646 496	4 889 878
BÉNÉFICE OU PERTE	387 983	111 405



Annexe des comptes sociaux
de CIRCET SERVICES S.A.S.
au 31 décembre 2018



Sommaire

1	Informations générales et description de l'activité	4
1.1	Faits marquants de l'exercice	4
1.2	Événements postérieurs à la clôture	4
2	Règles et méthodes comptables	5
2.1	Base de préparation des comptes sociaux	5
2.2	Changement de règles et méthodes comptables	5
2.3	Méthodes comptables	5
2.3.1	Immobilisations incorporelles	5
2.3.2	Immobilisations corporelles	5
2.3.3	Autres immobilisations financières	5
2.3.4	Stocks de marchandises	5
2.3.5	Créances clients et comptes rattachés	6
2.3.6	Disponibilités	6
2.3.7	Provision pour risques et charges	6
2.3.8	Engagements de retraite	6
3	Notes relatives à certains postes du bilan	7
3.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	7
3.2	Immobilisations financières	8
3.3	Stocks	9
3.4	Échéancier des créances	9
3.5	Comptes de régularisation et d'attente	9
3.5.1	Produits à recevoir	9
3.5.2	Charges à payer	10
3.5.3	Charges et produits constatés d'avance	10
3.6	Capitaux propres	10
3.6.1	Composition du capital	10
3.6.2	Tableau de variation des capitaux propres	10
3.7	Provisions	11
3.8	Échéancier des dettes	11
4	Notes relatives à certains postes du compte de résultat	12
4.1	Ventilation du chiffre d'affaires	12
4.2	Transferts de charges	12
4.3	Résultat financier	12
4.4	Résultat exceptionnel	13
4.5	Situation fiscale	13
4.6	Effectif moyen	14
4.7	Rémunérations des dirigeants	14
4.8	Engagements financiers et "hors bilan"	14
4.8.1	Engagements donnés	14



4.8.2	Engagements reçus	14
4.9	Informations sur les parties liées	14
4.10	Honoraires des commissaires aux comptes	14
4.11	Crédit d'impôt compétitivité et emploi	15
4.12	Identité de la société consolidante	15



Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le total du bilan est de 10 668 551 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le bénéfice net dégagé lors de l'exercice écoulé (12 mois) est de 387 983 €.

1 Informations générales et description de l'activité

Circet Services est une société par actions simplifiée de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce. Elle exerce une activité liée aux réseaux électriques et de télécommunications, notamment quant à la commercialisation de produits et services auprès du grand public et des professionnels.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2018. Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Acquisition de fonds de commerce

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a étendu son réseau et a acquis des fonds de commerce à Yvetot, Fecamp, Nogent le Rotrou, Monge, Versailles et Saint Germain en Laye, pour un montant total de 1 915 550 € (cf. infra § 3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles).

1.2 Événements postérieurs à la clôture

Convention d'intégration fiscale

Il a été décidé de dénoncer la convention d'intégration fiscale existante avec l'entité Circet Groupe S.A.S., à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2019.

A compter de cette même date, de par une nouvelle convention d'intégration fiscale, la société Circet Odyssee S.A.S. s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble du groupe d'intégration fiscale formé précédemment entre Circet Groupe S.A.S. et ses filiales.



2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de Circet Services ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017 et le règlement 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Changement de règles et méthodes comptables

PCG art. 833-2/4

La société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent.

2.3 Méthodes comptables

2.3.1 Immobilisations incorporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3 et 833-5/4

Les immobilisations incorporelles, constituées de fonds de commerce, sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis conformément à la réglementation applicable, leur

durée d'utilisation ayant été considérée comme non limitée.

Un test de dépréciation est réalisé au titre des actifs incorporels non amortissables, à chaque clôture, permettant le cas échéant de ramener leur valeur nette comptable à la valeur d'utilité, déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice.

2.3.2 Immobilisations corporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3, 833-5/4 et 833-15

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage des différentes catégories d'immobilisations, proche de la durée d'utilisation.

Ces méthodes d'amortissement sont ainsi les suivantes (durée d'utilisation) :

Installations à caractère spécifique	3 ans
Aménagements	7 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 3 ans
Mobilier	8 ans

2.3.3 Autres immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des dépôts et cautionnements versés.

2.3.4 Stocks de marchandises

PCG art. 833-8/1

Les stocks de marchandises inscrits au bilan sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu peut être retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la



valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est constatée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.3.5 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

2.3.6 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.3.7 Provision pour risques et charges

PCG art. 833-12/1

Les provisions pour risques et charges constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère

ponctuel ou latent, notamment au titre de litiges clients, litiges prud'homaux, lorsque ces litiges sont avérés.

Compte tenu de l'activité de la société, il n'y a pas lieu de constater de provision à caractère récurrent, de type « garanties données aux clients ».

2.3.8 Engagements de retraite

Rec. ANC n° 2013-02

La société a adopté la méthode 1 de la recommandation ANC n° 2013-02 pour l'évaluation de ses engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements sont comptabilisés dans les comptes annuels.

Le seul engagement de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Le montant de ces engagements est ainsi déterminé en application de la convention collective en vigueur et selon une méthode actuarielle prenant en compte des hypothèses de mortalité, d'accroissement des salaires et d'actualisation.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 2,00 %
- âge de départ à la retraite : 67 ans
- revalorisation annuelle des salaires : 1,50 %



3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

C. com. art. R 123-187 ; PCG art. 841-1, 833-3/1 à 833-3/4, 833-5/2 à 833-5/4 et 841-1 à 841-3

Tableau des mouvements de l'exercice des immobilisations incorporelles

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Fonds de commerce	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	1 773 000	1 915 550	-	3 688 550
Total	1 773 000	1 915 550	-	3 688 550
Amortissements & Provisions				
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Fonds de commerce	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Détail des fonds de commerce

Le tableau suivant présente le détail des fonds de commerce, leurs valeurs nettes comptables aux 2 dernières clôtures, ainsi que l'année de leurs acquisitions :

	Année d'acquisition	Valeur nette comptable 2018	Valeur nette comptable 2017
Antony	2011	140 000	140 000
Montrouge	2011	103 000	103 000
Créteil	2012	142 000	142 000
Saumur	2017	293 500	293 500
Laval	2017	220 000	220 000
Flers	2017	280 000	280 000
Argentan	2017	90 000	90 000
Chateaubrian	2017	204 500	204 500
Rueil	2017	300 000	300 000
Yvetot	2018	31 690	-
Fecamp	2018	34 860	-
Nogent le Rotrou	2018	120 000	-
Monge	2018	245 000	-
Versailles	2018	740 000	-
Saint Germain en Laye	2018	744 000	-
Total		3 688 550	1 773 000



Tableau des mouvements de l'exercice des immobilisations corporelles

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Terrains	-	-	-	-
Constructions et aménagements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 613	-	-	5 613
Installations générales, agencements et aménagements divers	768 668	230 144	-	998 812
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier, informatique	28 849	-	-	28 849
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total	803 130	230 144	-	1 033 275
Amortissements				
Terrains	-	-	-	-
Constructions et aménagements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 613	-	-	5 613
Installations générales, agencements et aménagements divers	146 761	88 289	-	235 050
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier, informatique	16 936	3 696	-	20 632
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total	169 310	91 985	-	261 296

3.2 Immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/4, 841-6 à 833-6

Tableau des mouvements de l'exercice

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	56 874	54 462	-	111 335
Total	56 874	54 462	-	111 335



3.3 Stocks

C. com. art. R 123-178 2° ; PCG art. 833-8/1, 833-8/3, 833-8/4 et 841-3

	31/12/2016	31/12/2017	Var. en %	Var. en %age
Matières premières	-	-	-	-
En-cours de production de services	-	-	-	-
Marchandises	1 428 373	554 002	874 371	157,8%
Total	1 428 373	554 002	874 371	157,8%

3.4 Échéancier des créances

PCG art. 833-9 et 841-5

	31/12/2016	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	111 335	-	111 335
Autres immobilisations financières	111 335	-	111 335
Créances de l'actif circulant	2 590 820	2 590 820	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	2 421 337	2 421 337	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	107 569	107 569	-
Groupe et associés	-	-	-
Débiteurs divers	2 369	2 369	-
Charges constatées d'avance	59 545	59 545	-

3.5 Comptes de régularisation et d'attente

3.5.1 Produits à recevoir

PCG art. 833-14/3

	31/12/2016
Créances clients et comptes rattachés	2 202 594
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir	2 369
Autres créances	-
Total	2 204 963



3.5.2 Charges à payer

PCG art. 833-14/3

31/12/2018	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 864
Dettes fiscales et sociales	343 411
Autres dettes	-
Total	364 275

3.5.3 Charges et produits constatés d'avance

PCG art. 833-14/3

31/12/2018	
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	59 545
Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	-

3.6 Capitaux propres

PCG art. 833-11/1

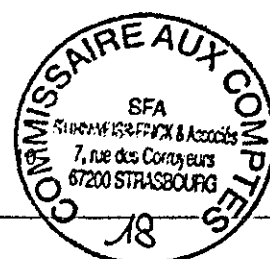
3.6.1 Composition du capital

Au 31 décembre 2018, le capital social de la société Circet Services S.A.S. est composé de 3 300 actions ordinaires de €. 100,00 de nominal chacune, soit un capital social d'un montant 330 000 €.

3.6.2 Tableau de variation des capitaux propres

PCG art. 833-11/4

31/12/2018	
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2018	786 447
Distribution de dividendes	-
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018	387 983
Variation des subventions d'investissement	-15 375
Capitaux propres au 31 décembre 2018	1 159 055



3.7 Provisions

PCG art. 833-12/1 et 841-4

Tableau des mouvements de l'exercice

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour litiges	94 824	25 000	-50 577	69 247
Provisions pour engagements de retraite	10 710	61 835	-	72 545
Provisions pour risques et charges	105 534	86 835	-50 577	141 792
Dépréciation des stocks de marchandises	-	-	-	-
Dépréciation des clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation	-	-	-	-

3.8 Échéancier des dettes

PCG art. 833-13/1 et 841-5

	31/12/2018	Échéancier moins d'un an	Échéancier plus d'un an et moins de 5 ans	Échéancier plus de 5 ans
Dettes financières	3 316 835	3 316 835	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	0	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières	3 316 835	3 316 835	-	-
Dettes d'exploitation	6 050 869	6 050 869	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 976 721	4 976 721	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	421 497	421 497	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	199 352	199 352	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	368 122	368 122	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	83 093	83 093	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	2 085	2 085	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-



4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

PCG art. 833-14/1

	Exercice 2018	Exercice 2017
Ventes de marchandises	761 750	310 637
Production vendue de biens	-	-
Production vendue de services	5 193 434	1 858 386
Total	5 955 184	2 169 023

4.2 Transferts de charges

PCG art. 833-14/3

	Exercice 2018	Exercice 2017
Avantage en nature	-	-
Aide à l'embauche	1 500	-
Remboursements assurance	-	-
Transfert de charges d'exploitation	7 010 524	2 812 437
Total	7 012 024	2 812 437

Les transferts de charges d'exploitation correspondent à des ventes réalisées à prix coûtant.

4.3 Résultat financier

PCG art. 833-14/1

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits financiers		
Produits financiers de participations	-	-
Gain de change	-	-
Autres produits financiers	-	-
Reprise de provisions financières	-	-
Total	-	-
Charges financières		
Dotations aux prov. & amort. financières	-	-
Intérêts et charges assimilées	34 500	-
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Total	34 500	-
Résultat financier	-34 500	-



4.4 Résultat exceptionnel

PCG art. 833-14/3

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	180	3 009
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	-	-
Autres produits exceptionnels	16 178	15 375
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	-
- Sur cession titres cédés	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif financier	-	-
Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges	-	-
Total	16 358	18 384
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28 378	42 963
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	-
- Sur cession titres cédés	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif financier	-	-
Dotations aux provisions exceptionnelles	-	94 824
Total	28 378	137 787
Résultat exceptionnel	-12 020	-119 403

Les autres produits exceptionnels enregistrent une quote-part de subvention d'investissement virée au résultat pour 15 375 €.

4.5 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2018 est de 28 % sur les 500 000 premiers euros de bénéfice fiscal, puis de 33,33 % au-delà.

La société Circet Services est incluse dans le périmètre d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est la société Circet Groupe S.A.S., depuis le 1^{er} janvier 2016. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistré par la société tête de groupe.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-15

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	680 487	188 953
Résultat exceptionnel	-12 020	-3 366
Résultat comptable (hors participation)	668 467	185 587



4.6 Effectif moyen

PCG art. 833-19

L'effectif moyen employé s'établit à 53 personnes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

4.7 Rémunérations des dirigeants

PCG art. 833-17

Aucune rémunération liée à des organes de direction n'est enregistrée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

4.8 Engagements financiers et "hors bilan"

PCG art. 833-18 à 833-18/3

4.8.1 Engagements donnés

PCG art. 833-18/1

	Exercice 2018	Exercice 2017
Engagements de crédit-bail mobilier	11 555	16 665
Autres engagements	-	-
Total	11 555	16 665

4.8.2 Engagements reçus

Néant.

4.9 Informations sur les parties liées

PCG art. 833-16

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les sociétés du groupe Circet, ainsi qu'avec la société mère Circet Odyssee S.A.S. ; elles sont conclues à des conditions normales de marché.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits financiers	-	-
Charges financières	-34 500	-
Total	-34 500	-

4.10 Honoraires des commissaires aux comptes

PCG art. 833-14/4

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de la société Circet au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élèvent à 16 280 €.



4.11 Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Com. CNCC du 23-5-2013 ; CGI art. 244 quater C

Au 31 décembre 2018, le montant du CICE comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à €. 89 961.

Le CICE a été enregistré, en résultat, en réduction des charges de personnel (dans la rubrique « Charges sociales ») et au bilan en moins de la dette d'IS à verser à la société mère du groupe d'intégration fiscale.

Il a permis de financer l'amélioration de la compétitivité de la société en contribuant au financement d'actions spécifiques. Il n'a pas financé une hausse des résultats distribués ni une hausse de la rémunération des dirigeants.

4.12 Identité de la société consolidante

Circet Odyssée S.A.S. - 25 avenue de l'Opéra - 75001 Paris





EXPERTS-COMPTABLES & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Certifiée Conforme.

CIRCET SERVICES SASU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Ce rapport contient 23 pages



CIRCET SERVICES SASU

Siège social : 53, avenue d'Italie – 75013 PARIS
Capital social : €330.000
R.C.S. PARIS : 533 591 020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'associée unique de la société CIRCET SERVICES SASU,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CIRCET SERVICES SASU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus



importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les immobilisations, les stocks, les créances, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS A L'ASSOCIÉE UNIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

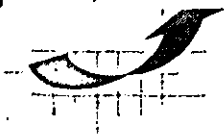
Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
-

À Strasbourg, le 14 mai 2019

SFA STIRNWEISS FINCK ET ASSOCIES
Commissaire aux comptes


Michel BONI

Bilan Actif

Période du 01/01/18 au 31/12/18

CIRCET SERVICES

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	3 688 550		3 688 550	1 773 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	3 688 550		3 688 550	1 773 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 613	5 613		
Autres immobilisations corporelles	1 027 661	255 683	771 979	633 819
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 033 275	261 296	771 979	633 819
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	111 335		111 335	56 874
TOTAL immobilisations financières :	111 335		111 335	56 874
ACTIF IMMOBILISÉ	4 833 159	261 296	4 571 863	2 463 693

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	1 428 373		1 428 373	554 002
TOTAL stocks et en-cours :	1 428 373		1 428 373	554 002
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	2 421 337		2 421 337	1 706 780
Autres créances	109 937		109 937	167 037
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 531 274		2 531 274	1 873 817
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 077 496		2 077 496	804 805
Charges constatées d'avance	59 545		59 545	18 446
TOTAL disponibilités et divers :	2 137 041		2 137 041	823 251
ACTIF CIRCULANT	6 096 688		6 096 688	3 251 070

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	10 929 847	261 296	10 668 551	5 714 763
----------------------	-------------------	----------------	-------------------	------------------

Bilan Passif

Période du 01/01/18 au 31/12/18

CIRCET SERVICES

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	330 000	330 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	33 000	33 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	372 932	261 528
Résultat de l'exercice	387 983	111 404
TOTAL situation nette :	1 123 915	735 932
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	35 140	50 515
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	1 159 055	786 447
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDOS PROPRES		
Provisions pour risques	69 247	94 824
Provisions pour charges	72 545	10 710
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	141 792	105 534
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	3 316 835	1 426 388
TOTAL dettes financières :	3 316 835	1 426 388
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		20
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 976 721	2 900 756
Dettes fiscales et sociales	1 072 064	476 463
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 085	19 156
TOTAL dettes diverses :	6 050 869	3 396 375
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	9 367 705	4 822 763
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	10 668 551	5 714 764

Compte de Résultat (Première Partie)

CIRCET SERVICES

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises	761 750		761 750	310 637
Production vendue de biens				
Production vendue de services	5 193 434		5 193 434	1 858 386
Chiffres d'affaires nets	5 955 184		5 955 184	2 169 023
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			7 062 601	2 812 437
Autres produits			336	1 437
PRODUITS D'EXPLOITATION			13 018 121	4 982 897
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			8 923 233	3 051 395
Variation de stock de marchandises			(636 231)	(418 055)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 082	650
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 102 166	503 842
TOTAL charges externes :			9 390 251	3 137 832
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			198 153	94 163
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 872 489	1 006 960
Charges sociales			662 826	412 761
TOTAL charges de personnel :			2 535 316	1 419 721
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			91 985	57 670
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			86 835	5 792
TOTAL dotations d'exploitation :			178 820	63 462
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			594	2 172
CHARGES D'EXPLOITATION			12 303 133	4 717 350
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			714 988	285 547

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CIRCET SERVICES

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	714 988	265 547
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	34 500	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	34 500	
RÉSULTAT FINANCIER	(34 500)	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	680 487	265 547
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	180	3 009
Produits exceptionnels sur opérations en capital	16 178	15 375
Reprises sur provisions et transferts de charges	16 358	18 384
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28 378	42 963
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		94 824
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	28 378	137 787
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(12 020)	(119 403)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	94 897	
Impôts sur les bénéfices	185 587	34 739
TOTAL DES PRODUITS	13 034 479	5 001 281
TOTAL DES CHARGES	12 646 496	4 889 878
BÉNÉFICE OU PERTE	387 983	111 405



Annexe des comptes sociaux
de CIRCET SERVICES S.A.S.
au 31 décembre 2018



Sommaire

1	Informations générales et description de l'activité	4
1.1	Faits marquants de l'exercice	4
1.2	Événements postérieurs à la clôture	4
2	Règles et méthodes comptables	5
2.1	Base de préparation des comptes sociaux	5
2.2	Changement de règles et méthodes comptables	5
2.3	Méthodes comptables	5
2.3.1	Immobilisations incorporelles	5
2.3.2	Immobilisations corporelles	5
2.3.3	Autres immobilisations financières	5
2.3.4	Stocks de marchandises	5
2.3.5	Créances clients et comptes rattachés	6
2.3.6	Disponibilités	6
2.3.7	Provision pour risques et charges	6
2.3.8	Engagements de retraite	6
3	Notes relatives à certains postes du bilan	7
3.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	7
3.2	Immobilisations financières	8
3.3	Stocks	9
3.4	Échéancier des créances	9
3.5	Comptes de régularisation et d'attente	9
3.5.1	Produits à recevoir	9
3.5.2	Charges à payer	10
3.5.3	Charges et produits constatés d'avance	10
3.6	Capitaux propres	10
3.6.1	Composition du capital	10
3.6.2	Tableau de variation des capitaux propres	10
3.7	Provisions	11
3.8	Échéancier des dettes	11
4	Notes relatives à certains postes du compte de résultat	12
4.1	Ventilation du chiffre d'affaires	12
4.2	Transferts de charges	12
4.3	Résultat financier	12
4.4	Résultat exceptionnel	13
4.5	Situation fiscale	13
4.6	Effectif moyen	14
4.7	Rémunérations des dirigeants	14
4.8	Engagements financiers et "hors bilan"	14
4.8.1	Engagements donnés	14



4.8.2	Engagements reçus	14
4.9	Informations sur les parties liées	14
4.10	Honoraires des commissaires aux comptes	14
4.11	Crédit d'impôt compétitivité et emploi	15
4.12	Identité de la société consolidante	15



Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le total du bilan est de 10 668 551 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le bénéfice net dégagé lors de l'exercice écoulé (12 mois) est de 387 983 €

1 Informations générales et description de l'activité

Circet Services est une société par actions simplifiée de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce. Elle exerce une activité liée aux réseaux électriques et de télécommunications, notamment quant à la commercialisation de produits et services auprès du grand public et des professionnels.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2018. Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Acquisition de fonds de commerce

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a étendu son réseau et a acquis des fonds de commerce à Yvetot, Fecamp, Nogent le Rotrou, Monge, Versailles et Saint Germain en Laye, pour un montant total de 1 915 550 € (cf. infra § 3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles).

1.2 Événements postérieurs à la clôture

Convention d'intégration fiscale

Il a été décidé de dénoncer la convention d'intégration fiscale existante avec l'entité Circet Groupe S.A.S., à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2019.

A compter de cette même date, de par une nouvelle convention d'intégration fiscale, la société Circet Odyssee S.A.S. s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble du groupe d'intégration fiscale formé précédemment entre Circet Groupe S.A.S. et ses filiales.



2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de Circet Services ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017 et le règlement 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Changement de règles et méthodes comptables

PCG art. 833-2/4

La société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent.

2.3 Méthodes comptables

2.3.1 Immobilisations incorporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3 et 833-5/4

Les immobilisations incorporelles, constituées de fonds de commerce, sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis conformément à la réglementation applicable, leur

durée d'utilisation ayant été considérée comme non limitée.

Un test de dépréciation est réalisé au titre des actifs incorporels non amortissables, à chaque clôture, permettant le cas échéant de ramener leur valeur nette comptable à la valeur d'utilité, déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice.

2.3.2 Immobilisations corporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3, 833-5/4 et 833-15

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage des différentes catégories d'immobilisations, proche de la durée d'utilisation.

Ces méthodes d'amortissement sont ainsi les suivantes (durée d'utilisation) :

Installations à caractère spécifique	3 ans
Aménagements	7 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 3 ans
Mobilier	8 ans

2.3.3 Autres immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des dépôts et cautionnements versés.

2.3.4 Stocks de marchandises

PCG art. 833-8/1

Les stocks de marchandises inscrits au bilan sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu peut être retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour de la



valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est constatée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.3.5 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

2.3.6 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.3.7 Provision pour risques et charges

PCG art. 833-12/1

Les provisions pour risques et charges constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère

ponctuel ou latent, notamment au titre de litiges clients, litiges prud'homaux, lorsque ces litiges sont avérés.

Compte tenu de l'activité de la société, il n'y a pas lieu de constater de provision à caractère récurrent, de type « garanties données aux clients ».

2.3.8 Engagements de retraite

Rec. ANC n° 2013-02

La société a adopté la méthode 1 de la recommandation ANC n° 2013-02 pour l'évaluation de ses engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements sont comptabilisés dans les comptes annuels.

Le seul engagement de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Le montant de ces engagements est ainsi déterminé en application de la convention collective en vigueur et selon une méthode actuarielle prenant en compte des hypothèses de mortalité, d'accroissement des salaires et d'actualisation.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 2,00 %
- âge de départ à la retraite : 67 ans
- revalorisation annuelle des salaires : 1,50 %



3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

C. com. art. R 123-187 ; PCG art. 841-1, 833-3/1 à 833-3/4, 833-5/2 à 833-5/4 et 841-1 à 841-3

Tableau des mouvements de l'exercice des immobilisations incorporelles

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Fonds de commerce	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	1 773 000	1 915 550	-	3 688 550
Total	1 773 000	1 915 550	-	3 688 550
Amortissements & Provisions				
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Fonds de commerce	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Détail des fonds de commerce

Le tableau suivant présente le détail des fonds de commerce, leurs valeurs nettes comptables aux 2 dernières clôtures, ainsi que l'année de leurs acquisitions :

	Année d'acquisition	Valeur nette comptable 2018	Valeur nette comptable 2017
Antony	2011	140 000	140 000
Montrouge	2011	103 000	103 000
Créteil	2012	142 000	142 000
Saumur	2017	293 500	293 500
Laval	2017	220 000	220 000
Flers	2017	280 000	280 000
Argentan	2017	90 000	90 000
Chateaubrian	2017	204 500	204 500
Rueil	2017	300 000	300 000
Yvetot	2018	31 690	-
Fecamp	2018	34 860	-
Nogent le Rotrou	2018	120 000	-
Monge	2018	245 000	-
Versailles	2018	740 000	-
Saint Germain en Laye	2018	744 000	-
Total		3 688 550	1 773 000



Tableau des mouvements de l'exercice des immobilisations corporelles

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Terrains	-	-	-	-
Constructions et aménagements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 613	-	-	5 613
Installations générales, agencements et aménagements divers	768 668	230 144	-	998 812
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier, informatique	28 849	-	-	28 849
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total	803 130	230 144	-	1 033 275
Amortissements				
Terrains	-	-	-	-
Constructions et aménagements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 613	-	-	5 613
Installations générales, agencements et aménagements divers	146 761	88 289	-	235 050
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier, informatique	16 936	3 696	-	20 632
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total	169 310	91 985	-	261 296

3.2 Immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/4, 841-6 à 833-6

Tableau des mouvements de l'exercice

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	56 874	54 462	-	111 335
Total	56 874	54 462	-	111 335



3.3 Stocks

C. com. art. R 123-178 2° ; PCG art. 833-8/1, 833-8/3, 833-8/4 et 841-3

	31/12/2018	31/12/2017	Var. en €	Var. en %age
Matières premières	-	-	-	-
En-cours de production de services	-	-	-	-
Marchandises	1 428 373	554 002	874 371	157,8%
Total	1 428 373	554 002	874 371	157,8%

3.4 Échéancier des créances

PCG art. 833-9 et 841-5

	31/12/2018	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	111 335	-	111 335
Autres immobilisations financières	111 335	-	111 335
Créances de l'actif circulant	2 590 820	2 590 820	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	2 421 337	2 421 337	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	107 569	107 569	-
Groupe et associés	-	-	-
Débiteurs divers	2 369	2 369	-
Charges constatées d'avance	59 545	59 545	-

3.5 Comptes de régularisation et d'attente

3.5.1 Produits à recevoir

PCG art. 833-14/3

	31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés	2 202 594
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir	2 369
Autres créances	-
Total	2 204 963



3.5.2 Charges à payer

PCG art. 833-14/3

31/12/2018	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 864
Dettes fiscales et sociales	343 411
Autres dettes	-
Total	364 275

3.5.3 Charges et produits constatés d'avance

PCG art. 833-14/3

31/12/2018	
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	59 545
Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	-

3.6 Capitaux propres

PCG art. 833-11/1

3.6.1 Composition du capital

Au 31 décembre 2018, le capital social de la société Circet Services S.A.S. est composé de 3 300 actions ordinaires de €. 100,00 de nominal chacune, soit un capital social d'un montant 330 000 €.

3.6.2 Tableau de variation des capitaux propres

PCG art. 833-11/4

31/12/2018	
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2018	786 447
Distribution de dividendes	-
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018	387 983
Variation des subventions d'investissement	-15 375
Capitaux propres au 31 décembre 2018	1 159 055



3.7 Provisions

PCG art. 833-12/1 et 841-4

Tableau des mouvements de l'exercice

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour litiges	94 824	25 000	-50 577	69 247
Provisions pour engagements de retraite	10 710	61 835	-	72 545
Provisions pour risques et charges	105 534	86 835	-50 577	141 792
Dépréciation des stocks de marchandises	-	-	-	-
Dépréciation des clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation	-	-	-	-

3.8 Échéancier des dettes

PCG art. 833-13/1 et 841-5

	31.12.2018	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéances à plus de cinq ans
Dettes financières	3 316 835	3 316 835	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	0	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières	3 316 835	3 316 835	-	-
Dettes d'exploitation	6 050 869	6 050 869	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 976 721	4 976 721	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	421 497	421 497	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	199 352	199 352	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	368 122	368 122	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	83 093	83 093	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	2 085	2 085	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-



4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

PCG art. 833-14/1

	Exercice 2018	Exercice 2017
Ventes de marchandises	761 750	310 637
Production vendue de biens	-	-
Production vendue de services	5 193 434	1 858 386
Total	5 955 184	2 169 023

4.2 Transferts de charges

PCG art. 833-14/3

	Exercice 2018	Exercice 2017
Avantage en nature	-	-
Aide à l'embauche	1 500	-
Remboursements assurance	-	-
Transfert de charges d'exploitation	7 010 524	2 812 437
Total	7 012 024	2 812 437

Les transferts de charges d'exploitation correspondent à des ventes réalisées à prix coûtant.

4.3 Résultat financier

PCG art. 833-14/1

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits financiers		
Produits financiers de participations	-	-
Gain de change	-	-
Autres produits financiers	-	-
Reprise de provisions financières	-	-
Total	-	-
Charges financières		
Dotations aux prov. & amort. financières	-	-
Intérêts et charges assimilées	34 500	-
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Total	34 500	-
Résultat financier	-34 500	-



4.4 Résultat exceptionnel

PCG art. 833-14/3

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	180	3 009
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	-	-
Autres produits exceptionnels	16 178	15 375
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	-
- Sur cession titres cédés	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif financier	-	-
Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges	-	-
Total	16 358	18 384
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28 378	42 963
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	-
- Sur cession titres cédés	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif financier	-	-
Dotations aux provisions exceptionnelles	-	94 824
Total	28 378	137 787
Résultat exceptionnel	-12 020	-119 403

Les autres produits exceptionnels enregistrent une quote-part de subvention d'investissement virée au résultat pour 15 375 €.

4.5 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2018 est de 28 % sur les 500 000 premiers euros de bénéfice fiscal, puis de 33,33 % au-delà.

La société Circet Services est incluse dans le périmètre d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est la société Circet Groupe S.A.S., depuis le 1^{er} janvier 2016. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistré par la société tête de groupe.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-15

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	680 487	188 953
Résultat exceptionnel	-12 020	-3 366
Résultat comptable (hors participation)	668 467	185 587



4.6 Effectif moyen

PCG art. 833-19

L'effectif moyen employé s'établit à 53 personnes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

4.7 Rémunérations des dirigeants

PCG art. 833-17

Aucune rémunération liée à des organes de direction n'est enregistrée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

4.8 Engagements financiers et "hors bilan"

PCG art. 833-18 à 833-18/3

4.8.1 Engagements donnés

PCG art. 833-18/1

	Exercice 2018	Exercice 2017
Engagements de crédit-bail mobilier	11 555	16 665
Autres engagements	-	-
Total	11 555	16 665

4.8.2 Engagements reçus

Néant.

4.9 Informations sur les parties liées

PCG art. 833-16

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les sociétés du groupe Circet, ainsi qu'avec la société mère Circet Odyssee S.A.S. ; elles sont conclues à des conditions normales de marché.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits financiers	-	-
Charges financières	-34 500	-
Total	-34 500	-

4.10 Honoraires des commissaires aux comptes

PCG art. 833-14/4

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de la société Circet au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élèvent à 16 280 €.



4.11 Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Com. CNCC du 23-5-2013 ; CGI art. 244 quater C

Au 31 décembre 2018, le montant du CICE comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à €. 89 961.

Le CICE a été enregistré, en résultat, en réduction des charges de personnel (dans la rubrique « Charges sociales ») et au bilan en moins de la dette d'IS à verser à la société mère du groupe d'intégration fiscale.

Il a permis de financer l'amélioration de la compétitivité de la société en contribuant au financement d'actions spécifiques. Il n'a pas financé une hausse des résultats distribués ni une hausse de la rémunération des dirigeants.

4.12 Identité de la société consolidante

Circet Odyssée S.A.S. - 25 avenue de l'Opéra - 75001 Paris

